Économie générale et statistiques : 1er BAC Sciences économiques et gestion

Séance 5 (Les agents économiques – Cours (Partie 1))

Professeur : Mr JABER Naoufal

Sommaire

I- Définition

II- Classification

III- Les Ménages

3-1/ Définition

3-2/ Fonction principale

3-3/ Catégories des ménages

I- Définition

Un agent économique est « une catégorie homogène qui regroupe les décideurs qui réalisent des opérations identiques et ont des spécificités communes ».

II- Classification

Les agents économiques sont classés en secteurs institutionnels par la Comptabilité Nationale selon leur fonction économique principale.

On distingue :

- Les Ménages
- Les Sociétés Non Financières
- Les Sociétés Financières
- Les Administrations
- Le Reste du Monde

II- Les Ménages

2-1/ Définition

Un ménage, au sens économique, est une personne physique ou plusieurs personnes physiques (famille...) vivant sous le même toit et dépendant économiquement les unes des autres.

Leur activité principale est de consommer les biens et services produits par les autres agents économiques

2-2/ Fonction principale :

La fonction principale des ménages est la consommation de biens et de services.

Cette consommation est rendue possible grâce aux revenus qu'ils perçoivent, revenus essentiellement obtenus par le travail.

2-3/ Catégories des ménages

Au Maroc, les ménages sont classés selon le critère de la catégorie socioprofessionnelle. Les ménages comprennent aussi les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) : elles produisent des biens et services non marchands au service des ménages.

Exemples : association des consommateurs, partis politiques, syndicats, mosquée….

